

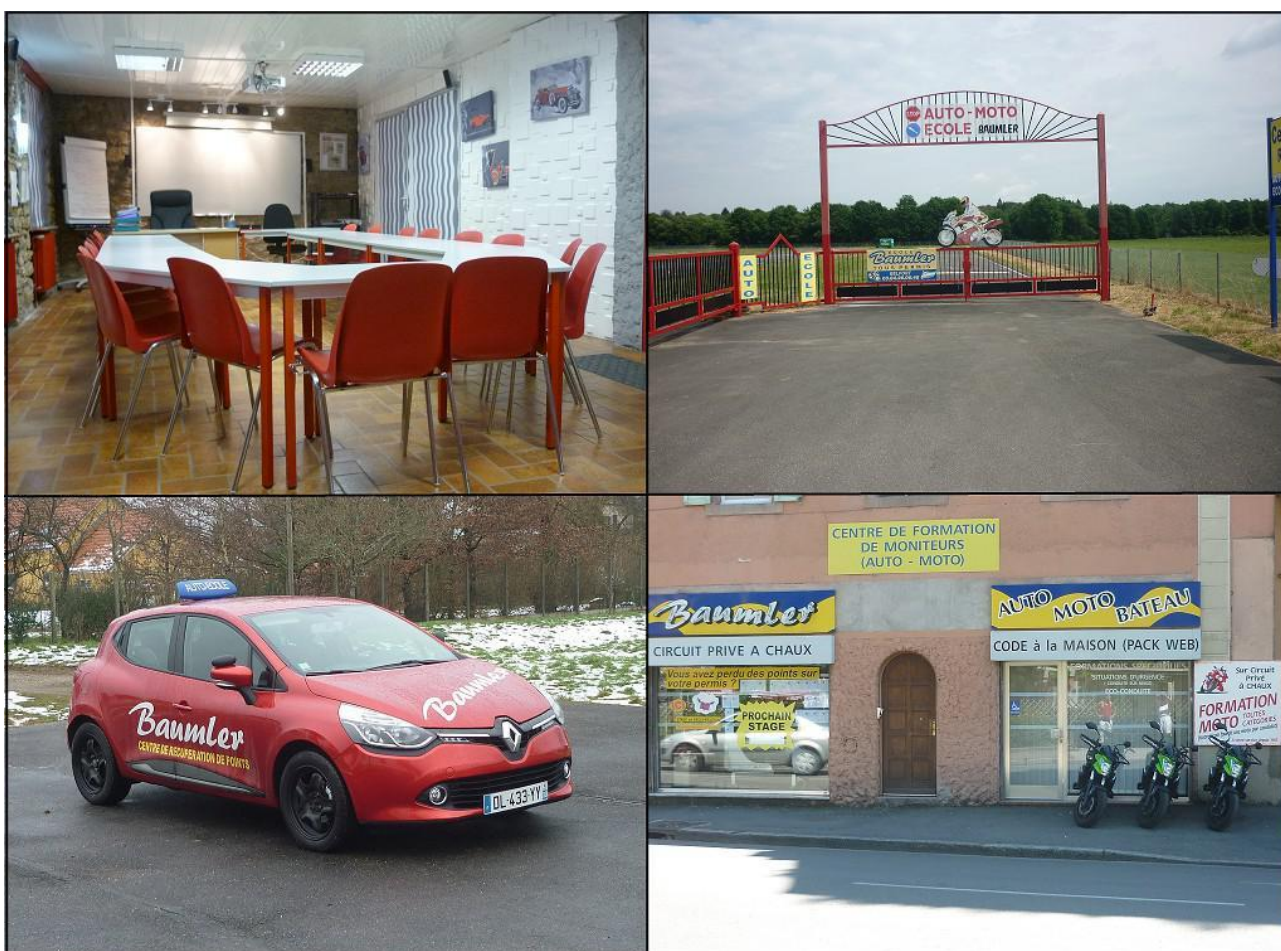
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE BAUMLER

(SOCIETE EDUCAVISION)

École de conduite
Centre de récupération de points
Centre de formation de moniteurs

CENTRE DE FORMATION D'ENSEIGNANT(ES) DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (AUTO / MOTO) DEPUIS 1976

TITRE PROFESSIONNEL – E.C.S.R SESSION 2017/2018



Siège social : 3 rue de la Première Armée, 90000 Belfort – Tél : 03 84 26 00 48
Mail : contact.educavision@orange.fr

Présentation de la formation au titre professionnel « ECSR »

L'enseignant de la conduite a un rôle social très important à jouer. En effet, il doit non seulement faire acquérir à son élève toutes les connaissances et savoir-faire indispensables pour conduire, mais aussi développer auprès de lui des attitudes positives vis à vis de la Sécurité Routière.

Cette mission implique une maîtrise de plus en plus grande des savoirs enseignés et une grande faculté d'adaptation, puisque l'apprentissage de la conduite s'adresse à des personnes de tous âges et de toutes conditions économiques et sociales.

C'est la raison pour laquelle la formation des conducteurs est confiée à des spécialistes ayant prouvé leurs connaissances techniques et pédagogiques.

La profession d'enseignant de la conduite est réglementée par un Titre Professionnel: « ECSR », Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière, délivré par le Ministère chargé de l'emploi (remplaçant du BEPECASER).

Pour obtenir le titre professionnel « ECSR», vous devez réussir les épreuves de la certification qui s'effectuent selon

- 2 filières : - La formation : - continue
- progressive
- La V.A.E

Une fois titulaire du Titre Professionnel, pour exercer, vous devez être en possession d'une « autorisation d'enseigner » délivrée par la préfecture du lieu de votre résidence.

Celle-ci vous sera accordée si, outre votre diplôme, vous avez : trois ans minimum de permis B (deux ans si vous avez suivi l'AAC), vingt ans minimum, un casier judiciaire vierge, et une visite médicale auprès d'un médecin agréé avec avis favorable.

Si vous souhaitez évoluer, le Centre De Formation Professionnelle BAUMLER propose les formations suivantes :

→ BEPECASER mention deux-roues, futur C.C.S (Certificat Complémentaire de Spécialisation, entrée en vigueur en 2019).
Monitorat moto-école

→ Réactualisation des connaissances
Stage quinquennal pour les exploitants d'auto-école

→ REMC (Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne)
Remise à niveau des enseignants de la conduite et obligatoire depuis juillet 2014

→ Gestion Technique et Administrative (GTA)
Pour créer ou reprendre un centre P.A.P

Depuis 40 ans, nous avons formé plus de 500 enseignants de la conduite qui ont trouvé un emploi à l'issue de la formation. Certains depuis ont même créé leur propre école de conduite dans différentes régions de France.

Stéphane BAUMLER
Gérant du Centre de formation BAUMLER
Titulaire du BAFM.

Stagiaires diplômés sur les deux dernières années

Aucune donnée disponible actuellement sur le titre professionnel ECSR.

Inscriptions

Conditions préalables

- Avoir au moins 20 ans révolus à l'inscription.
- Posséder le permis de conduire B en cours de validité, depuis au moins trois ans (deux ans si vous avez suivi l'AAC).
- Avoir effectué une visite médicale auprès d'un médecin agréé (voir annexes).
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale et ne pas avoir subi l'une des condamnations suivantes (**r.212-4 du code de la route**) : crime, vol, escroquerie, abus de confiance, faux certificats, corruption et trafic d'influence, homicide ou blessure involontaire, attentats aux mœurs, conduite avec plus de 0,80 gramme d'alcool pur par litre de sang, délit de fuite, refus d'obtempérer...
- Aucun niveau requis, mais bac souhaitable
- En fonction du nombre de candidats, une sélection d'entrée pourra être mise en place.

Inscriptions

Phase 1 : Prise de renseignements

- Brochure (explication de la formation, calendrier et horaires), bulletin d'inscription et annexes :
- Annexe 1 : Non délivrance du titre
- Annexe 2 : Financements
- Annexe 3 : Visite médicale
- Annexe 4 : Plan de formation détaillé.
- Annexe 5 : Organisation des repas du midi et des nuits éventuelles

Phase 2 : Recherche d'un financement

En fonction de la situation, possibilité de financement par divers organismes (voir annexes)

Phase 3 : Sélection d'entrée éventuelle

Phase 4 : Entrée en formation

Dates des inscriptions

Avant le 25 Septembre 2017 à 16h00

Étapes pour devenir enseignant(e) de la conduite

INSCRIPTION AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE BAUMLER
CENTRE DE FORMATION DE MONITEURS AGRÉÉ



FORMATION AU TITRE PROFESSIONNEL « ECSR »
Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière
(910h en centre de formation
Et 280h en stage (2x140h))



LA SESSION TITRE PROFESSIONNEL ECSR :

- Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière (1h)
- Animation d'une séance individuelle de formation à la conduite (1h)
- Entretien technique (1h)
- Questionnement à partir de production(s) (1h)
- Entretien Final (30min)
- **Durée totale de l'épreuve : 4H30**

Programme de la formation

Objectifs généraux (détails en annexe n°4)

CCP 1 : « Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur »

CCP2 : « Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement »

Durée de la formation en parcours continu

Accès direct au Titre Professionnel « ECSR »

Durée totale de la formation = 910 H en centre de formation + 280 H en stage

Du 02/10/2017 au 27/06/2018

Comprenant : Cours théoriques et pratiques, stages en école de conduite et dans un centre de sensibilisation, travaux personnels (lectures, recherches de documentations, devoirs...).

Nombre total d'heures de formation théorique et pratique : 910 H en centre de formation + 280 H en stage (fractionné en 2 x 140h)

FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE : **Du lundi au mercredi, 8h/jour soit 24h/semaine**

STAGE EN ENTREPRISE : **Du jeudi au samedi**

Heures/Jours	Lundi	Mardi	Mercredi
matin de 8h à 12h	Centre de Formation Professionnelle BAUMLER	Centre de Formation Professionnelle BAUMLER	Centre de Formation Professionnelle BAUMLER
après-midi de 14h à 18h	Centre de Formation Professionnelle BAUMLER	Centre de Formation Professionnelle BAUMLER	Centre de Formation Professionnelle BAUMLER

SESSION D'EXAMEN : **du lundi 02/07/2018 au mercredi 11/07/2018**

SOUS RESERVE DE VALIDATION DE CES DATES PAR LE MINISTRE DE L'EMPLOI

I. FORMATION CONTINU : 9100 € TTC

II. FORMATION PROGRESSIVE :

- C.C.PC1 : 6000 € TTC**
- C.C.PC2 : 3100 € TTC**

Durée de la formation en parcours progressif

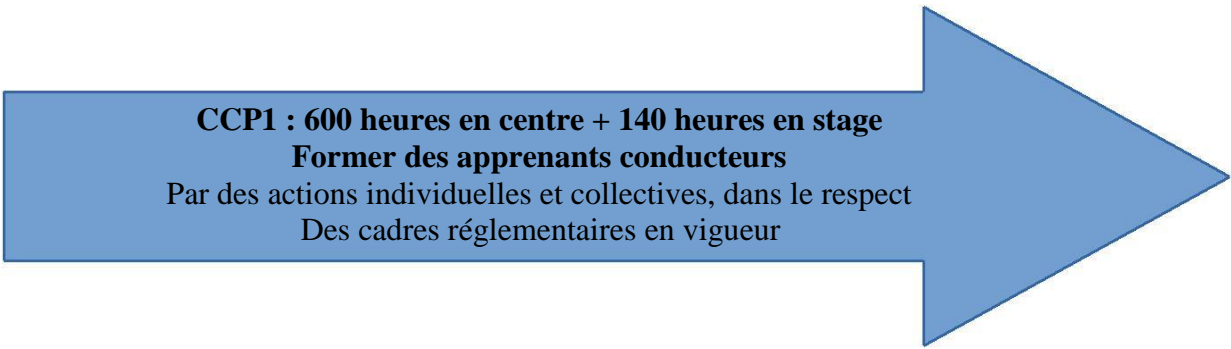
Accès au Titre Professionnel « ECSR » par capitalisation de CCP (Certificats de Compétences Professionnelles)

Formation en alternance

Pour les stagiaires en contrat de professionnalisation (contrat de travail en CDD), la formation se déroule sur deux ans.

La formation se déroule en deux parties :

Du 02 octobre 2017 au 28 mars 2018



CCP1 : 600 heures en centre + 140 heures en stage
Former des apprenants conducteurs
Par des actions individuelles et collectives, dans le respect
Des cadres réglementaires en vigueur

Évaluation :

Durée totale de l'épreuve pour le candidat = 3 heures :

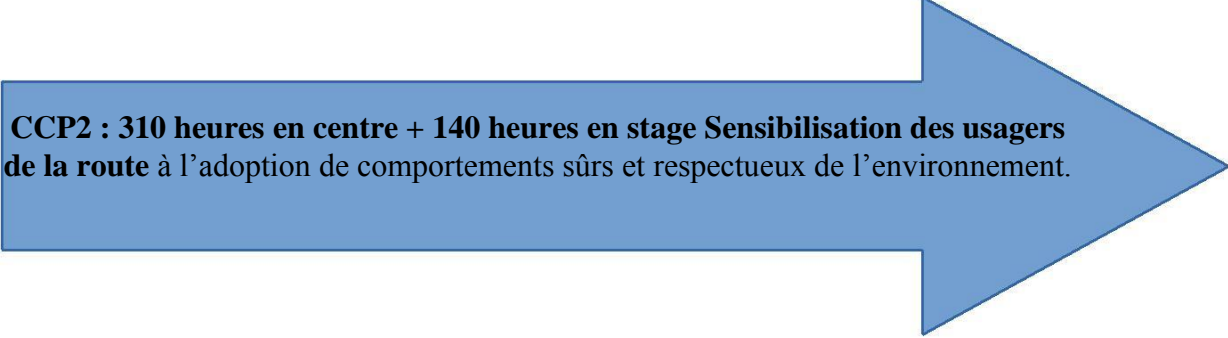
Mise en situation professionnelle = 2 heures

- animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière : 1 heure.
- animation d'une séance individuelle de formation à la conduite : 1 heure.

Entretien technique = 1 heure

En amont de la session de validation le candidat produit un support numérique projetable
+ un document comportant 40 000 à 45 000 caractères, espaces compris, hors annexes.

Du 03 avril 2017 au 27 juin 2018



CCP2 : 310 heures en centre + 140 heures en stage Sensibilisation des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

Évaluation :

Durée totale de l'épreuve pour le candidat = 1 heure 30 :

- Présentation à partir d'un support numérique projetable (au moyen d'un vidéoprojecteur) le candidat présente oralement aux évaluateurs une action de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a réalisée en entreprise (30 minutes).
- Entretien technique avec les évaluateurs sur sa présentation orale (30 minutes).
- Questionnement à partir de production : les évaluateurs questionnent le candidat sur le document présentant l'analyse et la réponse à la demande de l'action de sensibilisation à la sécurité routière réalisée en entreprise (30 minutes).